**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2020**

**Présents** : Clara DELAS – Jacques GENDRE – Michel FEYRIT – Jean-Louis MASCOTTO – Sarah GAURON Marie-Claude CHAMPAGNE – Nicole DUGALLEIX – Céline MOUNARIS – Eve AVEILHA – Rabia SAADANI Fabrice RICAUD – Stéphane ZGRAJA – Mickaël CORTES – Fabien GOMEZ

**Absente excusée** : Nathalie GARDES

Mme le Maire ouvre la séance à 20h30. Mr Cortes est désigné secrétaire de séance.

Mme le Maire fait le point sur l’envoi des convocations au conseil faites par mail sécurisé, en passant par Gironde numérique pour la première fois.

Nous abordons l’ordre du jour :

1. **Approbation des comptes rendus du :**

* 2 juillet 2020 : *adopté à l’unanimité*
* 10 juillet 2020 : *adopté à l’unanimité*

1. **Délibération Gironde Ressources**

Mme le Maire explique que Gironde Ressources est une agence technique au service des communes et des établissements intercommunaux. Elle apporte des conseils d’ordre juridique (droit du travail, règlementation) et financier. Les communes adhérentes doivent désigner un titulaire et un suppléant pour siéger à l’assemblée générale de Gironde Ressources. Mme Le Maire demande à l’ensemble du conseil qui souhaite se présenter aux postes. Aucun conseiller ne se portant volontaire, Mme Delas se propose au poste de titulaire et Mr Feyrit au poste de suppléant : *adopté à l’unanimité.*

1. **Achat de parcelle dans le cadre du projet Gironde Habitat**

Mr Feyrit prend la parole pour expliquer la nécessité d’acheter une parcelle appartenant à Mr David afin de finaliser le projet de logement Gironde Habitat. Mr David ne souhaitait pas vendre qu’un morceau de la parcelle mais l’intégralité de celle-ci, soit 680 m2 au prix de 10 000€. Pour réaliser un chemin d’accès aux logements les plus enclavés et une voie de sortie côté route communale, il est nécessaire de faire cette acquisition. Mme le Maire propose au conseil l’achat de la parcelle pour un montant de 10 000€. La proposition est soumise au vote :

* 0 contre
* 1 abstention
* 13 pour

Mr Feyrit précise que Gironde Habitat prévoit le commencement des travaux pour l’été 2021.

1. **Convention SPA**

Mme le Maire explique que la société protectrice des animaux de Bordeaux assure pour le compte de Mongauzy le service fourrière pour animaux depuis le 1er juillet 2011. Une participation financière annuelle est demandée à hauteur de 0.50€/habitant. Il arrive que des habitants amènent des chiens errants, perdus ou abandonnés au chenil de la commune. Ces animaux sont en général récupérés par leur propriétaire rapidement (2-3 jours). Mais si personne ne les réclame passé ce laps de temps, ils sont conduits au refuge de la SPA à Mérignac et pris en charge par l’association. Si les propriétaires se manifestent plus tard, ils peuvent récupérer leur animal là-bas, contre le paiement des frais de mise en fourrière dû à la SPA.

La convention passée avec la SPA est à renouveler et sera effective durant 5 ans, pour un montant d’environ 300€ (varie selon le nombre d’habitants). La proposition est soumise au vote : *adopté à l’unanimité.*

1. **Demande de subvention DSIL et DETR**

(DSIL : Dotation de soutien à l’Investissement Local /DETR : Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux)

Mr Feyrit prend la parole pour exposer le projet qui nécessitera ces subventions. La salle des fêtes a besoin d’être rénovée en profondeur :

* Le système de chauffage est vieux et arrive au bout de ses capacités
* L’isolation thermique est insuffisante (simple vitrage, plafond haut avec surface vitrée importante)
* Le système de désenfumage est inadapté aux dimensions de la salle et en mauvais état et le système d’alerte incendie défectueux.

Cette salle a été construite il y a une trentaine d’années, elle a donc besoin d’importants travaux de rénovation et de mise aux normes. Mr Feyrit prévoit dans son projet de :

* Changer le système de chauffage
* Diminuer la hauteur sous plafond
* D’isoler les fenêtres par double vitrage
* De refaire le système incendie
* Revoir l’éclairage

Deux options à définir selon le budget alloué : inclure une climatisation de la salle et une isolation acoustique.

Après calculs, sans les devis, pour l’ensemble des travaux avec les deux options, le montant global des travaux s’élèverait à 286 600€ HT. Pour ce projet, nous avons la possibilité de demander une subvention DETR et DSIL. Mme le Maire propose au conseil de faire ces deux demandes de subventions *: adopté à l’unanimité.*

1. **Adoption d’une contribution exceptionnelle au SDIS**

Mme le Maire rappelle que le SDIS (Service Départemental Incendie et Secours) intervient régulièrement sur les communes lors d’incendies, d’accidents… La participation des communes dépend du nombre d’habitants. Mais au fil des années, le nombre d’intervention augmente, le matériel vétuste doit être renouvelé. Le SDIS doit passer par la CDC pour demander un supplément de contribution. Pour les 41 communes, cela correspond à 24 416.18€ soit 1€/habitant, donc pour Mongauzy un supplément de 603 € qui s’ajoute au 10 000€ versés annuellement. Mme le Maire soumet au vote cette participation exceptionnelle : *adopté à l’unanimité*.

1. **Convention relative à l’accueil des élèves hors commune.**

Mme Gauron prend la parole pour présenter cette convention qui lie la commune de résidence de l’enfant et la commune d’accueil, notre commune. Elle explique que la scolarisation hors commune est toujours soumise à l’accord préalable des deux maires. La convention détermine les conditions d’accueil de l’enfant et le montant des frais de scolarité. Après lecture de la convention aux conseillers, Mme le Maire la soumet au vote : *adopté à l’unanimité*.

L’ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire passe aux questions diverses.

Mme Mounaris rappelle qu’une réunion est prévue le 10 décembre à la mairie pour la préparation du prochain journal et elle invite tous les conseillers intéressés à y participer ou à proposer des idées. Mme Mounaris continue en proposant de distribuer des paniers gourmands aux ainés pour remplacer le repas de début d’année qui ne pourra pas avoir lieu en raison de la pandémie COVID. L’idée est retenue et certains conseillers se chargent de se renseigner. Elle ajoute aussi que les commerçants qui tiennent la boulangerie se plaignent du manque de place du parking. Il est proposé de retirer la terrasse en bois du restaurant. Mme le Maire donne aussi comme information que l’employé communal Mr Moro toujours en arrêt maladie depuis le mois de juin est prolongé jusqu’au 15 décembre et qu’il a déposé un dossier pour passer en arrêt maladie longue durée. Le traitement de son dossier est en cours. Mr Mascotto propose aussi de voir pour s’équiper en matériel de visioconférence.

La séance est levée à 22h00.